



Prud homme, AGS combien de temps et quels indemnisations ?

Par **valye**, le **28/01/2013** à **11:25**

Bonjour mon patron à été condamné à me verser 17000 euros pour non paiement des congés payés, des astreintes qui courent encore pour ne pas m avoir fourni mes fiches de paie, plus des dommages et interets et une somme qu il aurait du me verser pour laquelle je cotisais en cas d arret longue maladie que je n ai jamais perçu mais pour laquelle pourtant je cotisais. Il est en liquidation judiciaire et le mandataire judiciaire m a envoyé un courrier me disant le 16/12/2012 qu il avait envoyé ma demande de créance auprès de l AGS. Ma question est la suivante : combien de temps devrais je attendre de percevoir mon dû et mes papiers et aussi que prends en charge l AGS ? car les 50 euros d astreinte ont été décidé et jugés par les prud hommes et mon assurance pour laquelle je cotisais qu il ne m a jamais versé quand j ai été en arret ? que devient tout cela si l AGS ne prend pas cela en charge et quelles seront mes recours au cas ou car je ne lâcherait pas je ne voit pas pourquoi on m aurait enlevé une somme de mes salaires et que quand j aurai du en bénéficier je ne perçois rien !! Bref j irait encore et encore jusqu au bout !!Merci